L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT, DU CONSEIL-GÉNÉRAL ET DE LA TROISIÈME MUNICIPALITÉ. — NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 25 MAI 1843

PAR BULLITT, MAGNE & C°
No 31, Rue de Chartres

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

ABONNEMENT.

Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, trois fois par semaine, 10
Chaque ligne insérée une première fois, [illegible]
Chaque ligne insérée chaque fois après la première, [illegible]

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles pour signaler l'attention du public à des ventes d'immeubles, [illegible]

LES ANNONCES qui ne doivent paraître qu'une fois, [illegible]

LES ANNONCES qui ne doivent paraître qu'une semaine, [illegible]

LES ANNONCES qui ne doivent paraître qu'une quinzaine, [illegible]

LES ANNONCES qui doivent et de la plus ordinaire durée d'un abonné d'avance, [illegible] par [illegible] ventes de propriétés, [illegible] maisons et terrains à vendre, [illegible] ou à affermer, [illegible]

LES ANNONCES [illegible]

AUCUNE ANNONCE [illegible]

CHARTERS et autres [illegible]

CABOTAGE.

POUR ST. MARTINVILLE, [illegible]

POUR LOUISVILLE, [illegible]

POUR LA CHÈVRE, [illegible]

POUR LES ATTAKAPAS — Le steamer REPUBLIC, capitaine Cheney, [illegible]

POUR ARKANSAS — Le steamer [illegible]

POUR TAMPICO — Le goélette MARIE ELIZABETH, capitaine E. O. Choy, [illegible]

POUR LE HAVRE — Le navire de 1re classe BYRON, [illegible]

POUR LE HAVRE — Le navire de 1re classe [illegible]

POUR LE HAVRE — Le navire de 1re classe ARCHELAUS, [illegible]

POUR LE HAVRE — Le navire de 1re classe WINDSOR CASTLE, [illegible]

POUR NANTES & BORDEAUX (passage gratuit) — Le navire TALMA, capitaine [illegible]

POUR BORDEAUX — Le bateau [illegible]

POUR BORDEAUX — Le navire [illegible]

POUR BORDEAUX — Le navire [illegible]

POUR BORDEAUX — Le navire